



AEDBF
F R A N C E

L'AEDBF France vous prie de bien vouloir assister au Webinar qu'elle organise **le vendredi 19 novembre 2021 de 9 h 30 à 11 h 30 :**

- ✓ **en présentiel** à l'Automobile Club de France (6, place de la Concorde, Paris 8) (dans la limite des places disponibles et de la présentation d'un pass sanitaire) ;
- ✓ **en distanciel** par visioconférence (Cisco Webex Meetings)

Monsieur Sena Agbayissah

Avocat associé, Hughes Hubbard & Reed

et

Monsieur Maxime Julienne

Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université Paris-Saclay

et

Monsieur Hervé Synvet

Professeur émérite de l'université Panthéon Assas (Paris II), Consultant Shearman & Sterling LLP

traiteront du thème :

« La réforme du droit des sûretés par l'ordonnance n° 2021-1192 du 15 septembre 2021 : aspects choisis »

L'ordonnance du 15 septembre 2021 poursuit trois finalités :

- ✓ achever la réforme de 2006 en rénovant le droit du cautionnement ;
- ✓ répondre aux différentes difficultés rencontrées par la pratique dans le maniement des sûretés réelles ;
- ✓ compléter la liste des sûretés-propriété.

Ces trois aspects seront explorés en mettant l'accent sur ce qui intéresse plus particulièrement les banques, selon le plan suivant :

- I. Un cautionnement rénové
- II. Des sûretés sur actifs financiers perfectionnées
- III. De nouvelles sûretés-propriété consacrées.

« La réforme du droit des sûretés par l'ordonnance n° 2021-1192 du 15 septembre 2021 : aspects choisis »

Modalités d'inscription au Webinar
du vendredi 19 novembre 2021 de 9 h 30 à 11 h 30 :

- ✓ en présentiel à l'Automobile Club de France (6, place de la Concorde, Paris 8) (dans la limite des places disponibles et de la présentation d'un pass sanitaire) ;
- ✓ en distanciel par visioconférence (Cisco Webex Meetings)

Toute inscription et tout paiement doivent être effectués sur le site internet de l'AEDBF France à l'adresse suivante :

www.aedbf-france.fr

Onglet « Evènements »

La participation aux frais par personne est de :

- (i) 35,00 euros pour les adhérents de l'AEDBF France à jour de leur cotisation pour l'année 2021,
- (ii) 45,00 euros pour les autres.

L'inscription est gratuite pour les Professeurs agrégés, les Maîtres de conférences, les Professeurs associés et les étudiants en droit (doctorants, élèves-avocats et élèves de l'ENM inclus).

Les moyens de paiement suivants sont acceptés :

CARTE BANCAIRE

VIREMENT BANCAIRE

CHEQUE BANCAIRE

Les inscriptions ne sont définitives qu'une fois le paiement reçu.
La date limite d'inscription est le 18 novembre 2021.

Le lien de la visioconférence vous sera communiqué par courrier électronique le 18 novembre 2021.

Ce Webinar est limité à 100 participants.

*Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de l'AEDBF France.
Pour toute question, vous pouvez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante :
aedbf.france@gmail.com*

Cette manifestation n'est pas éligible à la validation de la formation continue des avocats.

ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR LE DROIT BANCAIRE ET FINANCIER - FRANCE

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DE 1901 – SIÈGE SOCIAL : C/O AMAFI – 13, rue Auber 75009 PARIS – www.aedbf-france.fr